

BRIDOR A FALAISE (14700)
DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

REPONSE A L'AVIS DE LA MRAE - N° MRAE N° 2025-5388

Dans le cadre de l'instruction du dossier de demande d'autorisation environnementale du projet d'extension du site et d'augmentation de la capacité de production des établissements BRIDOR sur la commune de Falaise (14), l'autorité environnementale a été saisie le 8 septembre 2025 pour avis au titre des articles L. 122-1 et suivants du code de l'environnement, et a rendu son avis le 7 novembre 2025.

Cet avis pose 5 recommandations :

1. améliorer le tableau de synthèse des différentes thématiques abordées de l'étude d'impact dans le résumé non technique en distinguant les mesures d'évitement, de réduction et de compensation (ERC) envisagées afin d'en faciliter la compréhension par le public. [SYNTHESE DE SMESURES ERC]
2. compléter le dossier par un plan de maintenance comprenant la pose d'un matériel adapté aux risques éventuels de pollution par retour d'eau [DISPOSITIF DE DISCONNEXION SUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE]
3. prévoir les mesures correctives nécessaires pour atteindre un niveau de qualité des eaux potables répondant aux normes en vigueur et ainsi sécuriser la distribution en eau potable.[QUALITE DES EAUX DISTRIBUEES°]
4. vérifier la capacité de traiter les effluents issus du présent projet d'extension, en quantité comme en qualité, en tenant compte des projets de l'ensemble des collectivités raccordées à cette même station d'épuration. [CAPACITE DE LA STATION D'EPURATION DE FALAISE]
5. compléter le dossier par des photo-montages présentant l'insertion du projet d'extension et ses éventuels impacts sur le paysage. [PHOTO-MONTAGES]

Les réponses apportées par BRIDOR sont données ci-après.

1. SYNTHÈSE DES MESURES ERC PAR THÉMATIQUE

Thématique	Évitement 	Réduction 	Compensation 	Autres éléments / Impacts résiduels
Site, paysages et urbanisme	Implantation respectant les règles du PLUi et limitation de la hauteur des bâtiments.	Plantation de haies multistrates pour atténuer l'impact visuel depuis le château d'Aubigny.		Projet conforme aux règles d'urbanisme, intégrant la zone de protection du monument historique.
Natura 2000 / biodiversité	Implantation du projet hors habitats favorables et zones sensibles.	Éclairage orienté vers le sol et LED adaptées à la faune ; mesures d'évitement et de réduction recommandées par l'écologue appliquées par BRIDOR.		Impacts non significatifs sur les sites Natura 2000 ; zones éloignées du périmètre d'influence.
Sols et sous-sols	Vérification préalable de l'absence de pollution des sols.	Stockage sécurisé des produits dangereux (rétention, cuves double enveloppe) et contrôles.		Absence de contamination détectée en 2025.
Consommation d'eau	Installation de condenseurs adiabatiques et actions d'économie d'eau	Plans d'action en cas de sécheresse.		Échanges préalables avec les autorités pour la disponibilité de la ressource. Augmentation des volumes consommés mais amélioration du ratio eau/tonnage.
Traitement des eaux usées	Privilégier les nettoyages à sec	Mise en service d'un prétraitement renforcé et bassin tampon pour lisser les débits ; nouvelle convention de déversement signée.		Effets cumulés pris en compte sur le cours d'eau Ante ; impacts faibles sur le bon état écologique.
Gestion des eaux pluviales	Bassin étanche pour régulation des eaux pluviales et confinement des eaux d'extinction.	Équipement du bassin d'un séparateur hydrocarbures et d'un dispositif automatique de fermeture.		Régulation dimensionnée pour pluie trentennale, avec une surverse acceptant la pluie centennale. Conformité au SDAGE et aux recommandations de la MISEN
Air et climat	Choix d'un procédé sans combustion ni	Faible augmentation du trafic et mesures		Absence d'odeurs et émissions faibles.

Thématique	Évitement 	Réduction 	Compensation 	Autres éléments / Impacts résiduels
	émissions significatives.	de sobriété énergétique.		
Énergie	Energie électrique utilisée	Récupération de chaleur fatale ; panneaux photovoltaïques assurant 4 % des besoins ; équipements sobres en énergie.		Projet compatible avec les schémas régionaux (SRCAE, SRADDET).
Changement climatique	Choix de technologies sobres dès la conception (CO ₂ , condenseurs adiabatiques).	Récupération de chaleur, amélioration thermodynamique des circuits.		Mesures limitant les effets du réchauffement sur la consommation énergétique.
Bruit	Insonorisation de la salle des machines froid	Études acoustiques préalables et respect des seuils réglementaires ; implantation des sources sonores côté est.		Niveaux sonores conformes à la réglementation.
Déchets	Privilégier les matières reçues en vrac, suppression des emballages secondaires	Réduction à la source, réutilisation des rognures de pâte) ; tri à 7 flux.		Augmentation du tonnage total liée à l'activité.
Lumière	Pas d'éclairage de façade ni d'enseignes lumineuses.	Orientation des LED vers le sol pour limiter l'impact sur les espèces nocturnes.		Éclairage permanent pour la sécurité du personnel.
Circulation	Itinéraire poids lourds évitant la zone d'activité.			Augmentation du trafic liée à l'exploitation (0,3 % de la circulation locale).
Santé	Absence d'installation de combustion et de risques légionelles.	Maîtrise du bruit conformément à la réglementation.		Niveaux sonores conformes à l'arrêté d'autorisation.
Dangers	Vérification d'absence d'effets dominos externes et internes.	Mesures de maîtrise des risques adaptées (ammoniac, incendie, explosion).		Risque faible pour tous les scénarios étudiés.

Ces indications figurent déjà dans le tableau de la note non technique (pièce 2 – page 16) mais seulement à titre de synthèse, sans précision du type de mesure.

Le projet n'a pas nécessité de mesures de compensation.

La plantation de haies multistrates, de massifs arbustifs et d'arbres de haute tige comme mesure d'atténuation de l'impact de la coupe des 105 hêtres de l'allée des Belles Pâtures et recréer des habitats colonisables a été initiée dès la première phase du projet (autorisée par arrêté préfectoral le 8/04/2024).

2. DISPOSITIF DE DISCONNEXION SUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Les disconnecteurs sont des organes essentiels qui assurent la protection sanitaires des réseaux d'eau potables, contre les risques de retour d'eau.

Le site est doté de deux alimentations en eau de ville :

- 1 pour le process (déjà utilisée par FRIAL) ;
- 1 nouvelle créée pour la défense incendie (alimentation des réserves de l'installation de sprinklage et des RIA).

Ces arrivées sont chacune équipées d'un disconnecteur pour éviter tout retour d'eau vers le réseau de distribution d'eau potable.

Ce dispositif est intégré au plan de maintenance et contrôlé chaque année comme le prévoient le code de la santé publique et l'arrêté du 11/09/2021 relatif à la protection des réseaux d'adduction et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine contre les pollutions par retours d'eau.

3. QUALITE DES EAUX DISTRIBUEES

La MRAE signale que la commune de FALAISE est alimentée en 2024 par une eau de très bonne qualité microbiologique, mais que d'un point de vue chimique, les résultats d'analyses du contrôle sanitaire ont mis en évidence la présence de métabolites de pesticides, les métabolites pertinents (chloridazone desphényl, chloridazone méthyl desphényl) en concentration supérieure à la limite de qualité ; et le métabolite non pertinent, le chlorothalonil 471811R en concentration supérieure à la valeur indicative.

Ces métabolites sont principalement issus de l'herbicide chloridazone (qui a été utilisé principalement dans la culture des betteraves des années 1960 jusqu'à fin 2020).

BRIDOR n'a pas de moyen d'action sur la qualité de l'eau distribuée et n'utilise pas ce type de produit (qui n'est d'ailleurs plus autorisé).

4. CAPACITE DE LA STATION D'EPURATION DE FALAISE

Nous reprenons ici les éléments présentés dans l'étude d'impact : aux § 7.2.3.4 (station d'épuration de Falaise) et 7.2.3.5 (incidence de la qualité du traitement).

La station d'épuration (STEP) de FALAISE dispose d'une capacité nominale de 20 000 EH, correspondant à 1 200 kg DBO5/j et 3 500 m³/j en temps sec. Les données 2022–2024 montrent que la charge réellement traitée reste largement inférieure à ces valeurs : entre 10 000 et 12 400 EH, soit environ 40 à 50 % de la capacité nominale. La station présente donc une marge importante de fonctionnement tant au niveau hydraulique qu'organique.

Les performances épuratoires mesurées sont systématiquement supérieures aux exigences de l'arrêté d'autorisation de rejet du 21 octobre 2022 : rendements en DBO5 (~99 %), DCO (~96–97 %), MES (~98 %), azote global (~92–94 %) et phosphore (~92–94 %). Les rares dépassements observés (NGL et Pt) proviennent d'incidents techniques ponctuels, immédiatement corrigés, et non d'une surcharge structurelle de la station.

Les effluents des communes raccordées et de l'industriel HAFNER n'entraînent pas de tension sur le fonctionnement. Les charges globales reçues ont même diminué entre 2023 et 2024, y compris en valeurs de pointe, ce qui confirme qu'il n'existe pas de dynamique de surcharge.

Le projet d'extension prévoit :

- un **prétraitement renforcé**, déjà absent certaines années (dégraissage poussé) ;
- des rejets **inférieurs** à ceux enregistrés en 2023 lorsque l'activité de FRIAL était encore raccordée.

Ainsi, le flux apporté par l'activité de BRIDOR sera **neutre pour la station d'épuration de Falaise**, tant en charge qu'en hydraulique par rapport à la situation enregistrée précédemment lors du fonctionnement de FRIAL.

Les rejets futurs de BRIDOR, prétraités sur site, représenteront à terme environ 3 % de la capacité hydraulique de la station et moins de 10 % des charges organiques.

Cet apport reste très inférieur aux marges disponibles (représentant 50 % de la capacité nominale des ouvrages) et n'affectera ni le fonctionnement hydraulique ni la qualité du traitement. **Il ne s'oppose donc pas à des raccordements supplémentaires et significatifs des collectivités.**

5. PHOTOMONTAGES



LE DUFF PROJET LV17/LV18

EXTENSION ET RÉAMÉNAGEMENT DU SITE LE DUFF
ZONE ARTISANALE EXPANSIA - 14700 FALAISE

CECIA 2023 - IMMOBILISME INDUSTRIEL

CECIA
INGÉNIERIE

GRUPE IDEC



LE DUFF PROJET LV17/LV18

EXTENSION ET RÉAMÉNAGEMENT DU SITE LE DUFF
ZONE ARTISANALE EXPANSIA - 14700 FALAISE



LE DUFF PROJET LV17/LV18

EXTENSION ET RÉAMÉNAGEMENT DU SITE LE DUFF
ZONE ARTISANALE EXPANSIA - 14700 FALAISE

CECIA
INGÉNIERIE

GRUPE IDEC

CECIA 2025 - IMAGES NON CONTRACTUELLES



CECIA
INGÉNIERIE

GRUPE IDEC

LE DUFF PROJET LV17/LV18

EXTENSION ET RÉAMÉNAGEMENT DU SITE LE DUFF
ZONE ARTISANALE EXPANSIA - 14700 FALAISE

CECIA 2025 - IMAGES NON CONTRACTUELLES



LE DUFF PROJET LV17/LV18

EXTENSION ET RÉAMÉNAGEMENT DU SITE LE DUFF
ZONE ARTISANALE EXPANSIA - 14700 FALAISE

CECIA
INGÉNIERIE

GRUPE IDEC

CECIA 2025 - IMAGES NON CONTRACTUELLES